



Publié le 01/10/2024

INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

*Publication du 3^{ème} Trimestre des collectivités affiliées
au Centre de Gestion de la Manche*

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Catégorie : A

FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme CHARON Christine	VILLE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE	attaché principal	1	Non	



INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Publication du 3^{ème} Trimestre des collectivités affiliées
au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Catégorie : B

FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme HERVE Corinne	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)	rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	
Mme ROBE Sabrina	VILLE DE LE VAL-SAINT-PERE	rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/09/2024
M. GOURBIN Philippe	COMMUNE DE FOLLIGNY	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	
Mme JOUAULT Eline	VILLE DE SARTILLY-BAIE- BOCAGE	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 04/08/2024

FILIERE : culturelle

CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme BLONDAZ- GERARD Valérie	COMMUNE DE SAINT- VAAST-LA-HOUGUE	assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	



INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Publication du 3^{ème} Trimestre des collectivités affiliées
au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Catégorie : C

FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme GUILMAIN-VILLALON Anne	CCAS DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	
Mme AMIOT Christelle	CIAS DU VAL DE SEE	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	
Mme GUITTON Florence	COMMUNE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	
Mme FLAMBARD Linda	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	Non	
Mme BRILLAND Marielle	COMMUNE DE MOON-SUR-ELLE	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/03/2024 Agent intercommunal : MOON-SUR-ELLE (14h/35h) et RAMPAN (14h/35h)
Mme BRILLAND Marielle	COMMUNE DE RAMPAN	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/03/2024 Agent intercommunal : MOON-SUR-ELLE (14h/35h) et RAMPAN (14h/35h)
Mme COUILLARD Véronique	COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2024 Agent intercommunal : SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES (11h/35h) et TERRE-ET-MARAIS (21h/35h)
Mme COUILLARD Véronique	COMMUNE DE TERRE-ET-MARAIS	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/10/2024 Agent intercommunal : SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES (11h/35h) et TERRE-ET-MARAIS (21h/35h)
Mme GERARD Sandra	VILLE D'AVRANCHES	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Oui	
Mme THEBAULT Jocelyne	VILLE D'AVRANCHES	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme LEMOIGNE Lucie	VILLE DE CREANCES	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 01/09/2024

FILIERE : sanitaire et sociale**CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX**

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme ALLIX Nathalie	CCAS DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	agent social principal de 2ème classe	1	Non	
Mme CREVON Dominique	CCAS DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	agent social principal de 2ème classe	2	Non	
Mme FOUCAULT Magalie	CCAS DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	agent social principal de 2ème classe	3	Non	
Mme GRENIER Annie	CCAS DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	agent social principal de 2ème classe	4	Non	
Mme HAMON Laëtitia	CCAS DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	agent social principal de 2ème classe	5	Non	
Mme LAUNEY Anita	CCAS DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	agent social principal de 2ème classe	6	Non	
Mme LEBAS Fabienne	CCAS DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	agent social principal de 2ème classe	7	Non	
Mme DELAFONTAINE Gaëlle	CIAS DU VAL DE SEE	agent social principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 18/05/2024
Mme LIOT Eliane	CIAS DU VAL DE SEE	agent social principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/04/2024

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme GOURBIN Virginie	COMMUNE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme AMEDJKOUH Nathalie	CCAS DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	1	Non	

FILIERE : technique**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme LEBACHELEY Jacqueline	COMMUNE DE BRICQUEBOSCQ	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Agent intercommunal : BRICQUEBOSCQ (20h15/35h) et COMMUNUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN (10h30/35h)
Mme HEROUT Isabelle	COMMUNE DE HEUGUEVILLE-SUR-SIENNE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/11/2024

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme SUART Christelle	COMMUNE DE LE TEILLEUL	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme VIALLET Anne	VILLE D'AVRANCHES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. HARDELAY Sébastien	VILLE D'AVRANCHES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
M. BRAULT Pascal	VILLE D'AVRANCHES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	
Mme CHAIGNON Elodie	VILLE D'AVRANCHES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	Non	Conditions remplies à compter du 31/12/2024
M. MANCEL Christian	VILLE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. AUBINEAU Simon	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Agent intercommunal : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE (35h/35h) et SARTILLY-BAIE-BOCAGE (4h30/35h)
M. POUILLAIN Pascal	COMMUNE DE COURCY	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Agent intercommunal : COURCY (19h/35h) et NICORPS (20h/35h)
M. PAYET Patrick	COMMUNE DE LE PARC	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. BOUDIN Stéphane	COMMUNE DE LE TEILLEUL	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme LEMAITRE Elodie	COMMUNE DE MARCEY-LES-GREVES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 18/07/2024
M. POUILLAIN Pascal	COMMUNE DE NICORPS	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Agent intercommunal : COURCY (19h/35h) et NICORPS (20h/35h)
M. LENGAGNE Guy	COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Agent intercommunal : SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC (20h/35h) et SOTTEVILLE (16h/35h)
M. DOREY Claude	COMMUNE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. LECACHEUR Sébastien	COMMUNE DE SOTTEVAST	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	Conditions remplies à compter du 18/07/2024
M. LENGAGNE Guy	COMMUNE DE SOTTEVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	Agent intercommunal : SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC (20h/35h) et SOTTEVILLE (16h/35h)
Mme LEPAGE Chantal	VILLE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme GIRON Lydie	VILLE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
Mme LECHEVALLIER Nathalie	VILLE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non	
Mme TOUZÉ Sandrine	VILLE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. AUBINEAU Simon	VILLE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	5	Non	Agent intercommunal : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE (35h/35h) et SARTILLY-BAIE-BOCAGE (4h30/35h)

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. ROINEL Eric	COMMUNE DE LE TEILLEUL	agent de maîtrise principal	1	Non	
M. SEVEGRAND Régis	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)	agent de maîtrise principal	1	Non	
M. LEBAILLIF Guillaume	VILLE D'AVRANCHES	agent de maîtrise principal	1	Non	

VILLE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ATTACHES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de attaché principal**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu la délibération en date du 3 juin 2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 17/04/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/07/2023 au 30/06/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme CHARON Christine	attaché	attaché principal	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SARTILLY-BAIE-BOCAGE

Le 30/08/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Gaëtan LAMBERT

Le Maire



SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 14/12/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 20/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 20/10/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HERVE Corinne	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Le 13/09/2024

Le Président,

Jacky BOUVET

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 10/09/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 06/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme ROBE Sabrina	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/09/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LE VAL-SAINT-PERE
Le 20/09/2024

Le Maire

Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT



COMMUNE DE FOLLIGNY

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 08/10/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. GOURBIN Philippe	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à FOLLIGNY

Le 12/08/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Florence GOUJAT
Le Maire



VILLE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du ~~03/06/24~~ fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 17/04/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/07/2023 au 30/06/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme JOUAULT Eline	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 04/08/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SARTILLY-BAIE-BOCAGE**Le 26/09/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Gaëtan LAMBERT

Le Maire



COMMUNE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
pour l'accès au GRADE de assistant de conservation principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2011-1642 du 23/11/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
Vu la délibération en date du 06/09/2007. Fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 03/06/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant de conservation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BLONDAZ-GERARD Valérie	assistant de conservation principal de 2ème classe	assistant de conservation principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.



Fait à SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
Le 19/09/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

BRIGITTE LEGER LEPAYSANT
L'adjoint au Maire, délégué au personnel

CCAS DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 10/06/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 06/06/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme GUILMAIN-VILLALON Anne	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Le 17/09/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Denis LEFER

Le Président

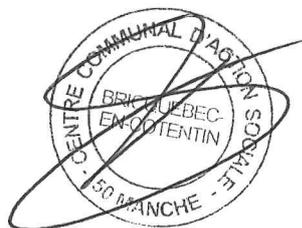


TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 16 Juillet N°46 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 12/03/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme AMIOT Christelle	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Favorable au 1 ^{er} décembre 2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRECEY**Le 19/09/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

F.ESNOUF

Le Président CIAS

Président de la Communauté
d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie
Et par délégation
Le Vice-Président
CIAS du Val de Sée
F.ESNOUF

COMMUNE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 06/09/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 03/06/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme GUITTON Florence	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
Le 19/09/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale



BRIGITTE LEGER LEPAYSANT
L'adjoint au Maire, délégué au personnel

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 14/12/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 20/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 20/10/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme FLAMBARD Linda	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Le 13/09/2024

Le Président,

Jacky BOUVET

COMMUNE DE MOON-SUR-ELLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 06/03/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 22/02/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 01/01/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BRILLAND Marielle	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/03/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MOON-SUR-ELLE**Le 24/09/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Lydie BROTIN

Le Maire

COMMUNE DE RAMPAN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 24/06/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 04/07/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BRILLAND Marielle	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/03/2024 Agent intercommunal : MOON-SUR-ELLE (14h/35h) et RAMPAN (14h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à RAMPAN**Le 26/09/2024**

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Sylvie LE BLOND

Le Maire

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 6 septembre 2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 06/07/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme COUILLARD Véronique	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/10/2024 Agent intercommunal : SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES (11h/35h) et TERRE-ET-MARAIS (21h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES

Le 12/09/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Michel MESNIL
Le Maire

COMMUNE DE TERRE-ET-MARAIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 10/03/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 07/07/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme COUILLARD Véronique	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/10/2024 Agent intercommunal : SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES (11h/35h) et TERRE-ET-MARAIS (21h/35h)

23h00 / 35h00.

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TERRE-ET-MARAIS

Le 10/09/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Pierre JACQUET
Le Maire





ARH2024/08-412
VILLE D'AVRANCHES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 11 décembre 2023 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 06/03/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>Mme GERARD Sandra</i>	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Nomination à compter du 01/01/2024
<i>Mme THEBAULT Jocelyne</i>	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Nomination à compter du 01/09/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 12/08/2024

David NICOLAS, Le Maire

Pour le maire et par délégation,

L'adjointe déléguée

Valérie BUSSON





VILLE DE CREANCES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2024**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 16/03/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 16/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEMOIGNE Lucie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 01/09/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CREANCES**Le 16/08/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*Henri LEMOIGNE
Le Maire

CCAS DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de agent social principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération en date du 10/06/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 06/06/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme ALLIX Nathalie	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme CREVON Dominique	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
Mme FOUCAULT Magalie	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	3	
Mme GRENIER Annie	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	4	
Mme HAMON Laëtitia	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	5	
Mme LAUNEY Anita	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	6	
Mme LEBAS Fabienne	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	7	

Promouvables :

Nombre de femmes : 8
Nombres d'hommes : 0
Total : 8

Promus :

Nombre de femmes : 7
Nombres d'hommes : 0
Total : 7

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Le 17/09/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Denis BÉNER

Le Président



CIAS DU VAL DE SEE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de agent social principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération en date du 16 juillet 2024 N°46 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 12/03/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent social principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DELAFONTAINE Gaëlle	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Favorable au 01/08/2024- 28h/35h
Mme LIOT Eliane	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Favorable au 01/08/2024- 35h/35h

Promouvables :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRECEY**Le 19/09/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

F.ESNOUF
Le Président

Président de la Communauté
d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie
Et par délégation
Le vice-Président
CIAS du Val de See
F.ESNOUF

COMMUNE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES pour l'accès au GRADE de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
 Vu la délibération en date du 06/09/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 03/06/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme GOURBIN Virginie	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Le 19/09/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale



BRIGITTE LEGER LEFAYSANT

L'adjoint au Maire, délégué au personnel

CCAS DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de auxiliaire de soins principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-866 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,
Vu la délibération en date du 10/06/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 06/06/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de soins principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme AMEDJKOUH Nathalie	auxiliaire de soins principal de 2ème classe	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

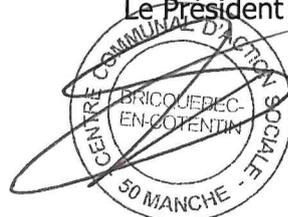
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Le 17/09/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Denis LEFER
Le Président



COMMUNE DE BRICQUEBOSQ

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 05/06/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 01/07/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEBACHELEY Jacqueline	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : BRICQUEBOSQ (20h15/35h) et COMMUNUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN (10h30/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRICQUEBOSQ**Le 23/09/2024**

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Hubert COLLAS
Le Maire

COMMUNE DE HEUGUEVILLE-SUR-SIENNE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 27 JUIN 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 07/06/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HEROUT Isabelle	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/11/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à HEUGUEVILLE-SUR-SIENNE

Le 06/09/2024

Richard MACÉ
Le Maire



COMMUNE DE LE TEILLEUL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 30 mars 2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 18/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme SUART Christelle	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 1

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LE TEILLEUL

Le 18/07/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Veronique KUNZEL
Le Maire





ARH2024/08-411
VILLE D'AVRANCHES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 11 décembre 2023 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 06/03/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>Mme VIALLET Anne</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Nomination à compter du 01/09/2024
<i>M. HARDELAY Sébastien</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	Nomination à compter du 01/09/2024
<i>M. BRAULT Pascal</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	Nomination à compter du 01/09/2024
<i>Mme CHAIGNON Elodie</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	4	Conditions remplies à compter du 31/12/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 6

Nombres d'hommes : 7

Total : 13

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 2

Total : 4

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 12/08/2024

David NICOLAS, Le Maire
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe déléguée
Valérie BUSSON



VILLE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des **ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX** pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 3 juin 2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 17/04/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/07/2023 au 30/06/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. MANCEL Christian	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SARTILLY-BAIE-BOCAGE

Le 30/08/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Gaëtan LAMBERT

Le Maire



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 22/06/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. AUBINEAU Simon	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE (35h/35h) et SARTILLY-BAIE-BOCAGE (4h30/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 3

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

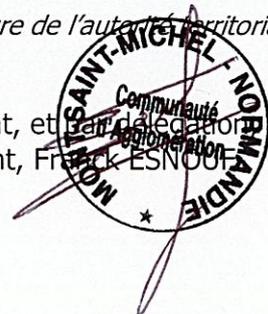
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 19/08/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et pour le Centre de Gestion,
Le Vice-Président, Franck ESNOU



COMMUNE DE COURCY

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 11 Septembre 2023 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 22/09/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2028,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. <i>POULLAIN Pascal</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : COURCY (19h/35h) et NICORPS (20h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COURCY**Le 19/09/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Sébastien GRANDIN

Le Maire





COMMUNE DE LE PARC

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 24 juillet 2020 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 13/03/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. PAYET Patrick	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LE PARC**Le 05/09/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Marc LENEVEU

Le Maire



COMMUNE DE LE TEILLEUL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 30 mars 2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 18/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. BOUDIN Stéphane	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LE TEILLEUL

Le 18/07/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Véronique BINKEL
Le Maire



COMMUNE DE MARCEY-LES-GREVES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 28/3/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 17/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEMAITRE Elodie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 18/07/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MARCEY-LES-GREVES**Le 17/09/2024***Cachet et signature de l'autorité territoriale*Elise ROUSSEL
Le Maire

COMMUNE DE NICORPS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération 2023.03.30.08 en date du 30 mars 2023 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 20/07/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 20/07/2023 au 19/07/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. <i>POULLAIN Pascal</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : COURCY (19h/35h) et NICORPS (20h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à NICORPS

Le 24/09/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Yves LEMOUTON

Le Maire



COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 12/03/2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 05/03/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LENGAGNE Guy	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC (20h/35h) et SOTTEVILLE (16h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC

Le 07/08/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Myriam HAMON

Le Maire

COMMUNE DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 06/09/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 03/06/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. DOREY Claude	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 4

Nombres d'hommes : 2

Total : 6

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Le 19/09/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale



BRIGITTE LEGER LEPAYSANT

L'adjoint au maire délégué au personnel



COMMUNE DE SOTTEVAST

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 14/04/2008 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 10/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LECACHEUR Sébastien	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	Conditions remplies à compter du 18/07/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SOTTEVAST

Le 11/09/2024

Jean-Pierre TOLLEMER

Le Maire



COMMUNE DE SOTTEVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 28/09/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/06/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LENGAGNE Guy	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Agent intercommunal : SAINT-CHRISOPHE-DU-FOC (20h/35h) et SOTTEVILLE (16h/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SOTTEVILLE

Le 16/09/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Bruno SANSON
Le Maire



VILLE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 3 juin 2024 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 17/04/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/07/2023 au 30/06/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEPAGE Chantal	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme GIRON Lydie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
Mme LECHEVALLIER Nathalie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	
Mme TOUZÉ Sandrine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	4	
M. AUBINEAU Simon	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	5	Agent intercommunal : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE (35h/35h) et SARTILLY-BAIE-BOCAGE (4h30/35h)

Promouvables :

Nombre de femmes : 4

Nombres d'hommes : 3

Total : 7

Promus :

Nombre de femmes : 4

Nombres d'hommes : 1

Total : 5

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SARTILLY-BAIE-BOCAGE

Le 30/08/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Gaëtan LAMBERT

Le Maire



COMMUNE DE LE TEILLEUL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de agent de maîtrise principal**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu la délibération en date du 30 mars 2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 18/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. ROINEL Eric	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LE TEILLEUL

Le 18/07/2024

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Véronique KUNKEL
Le Maire



SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu la délibération en date du 14/12/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 20/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 20/10/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. SEVEGRAND Régis	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Le 13/09/2024

Le Président,

Jacky BOUVET



ARH2024/08-413
VILLE D'AVRANCHES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu la délibération en date du 11 décembre 2023 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 06/03/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. <i>LEBAILLIF Guillaume</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	Nomination à compter du 01/09/2024

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 5

Total : 5

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 12/08/2024

David NICOLAS, Le Maire

Pour le maire et par délégation,

L'adjointe déléguée

Valérie BUSSON

